

Image not found or type unknown



Devis d'artisan signé et plus de nouvelle de lui

Par **quinonero aurelie**, le **29/03/2011 à 10:43**

Bonjour,rrrnNous avons acheté une maison à rénover l'été dernier. Nous avons choisi un charpentier pour les travaux, nous avons signé le devis et donné un chèque d'environ 30 % du montant total. Depuis plus de nouvelles.rnrnPeut-on choisir un autre charpentier et la restitution de notre chèque ?

Par **JPALMER**, le **29/03/2011 à 21:28**

si sur le devis il est notifié la date de début et fin des travaux et que celle-ci n'est pas respecté, vous pouvez resilier la commande et demander le remboursement des 30%